

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE 2019

Du 16 Février 2019, La Ferme du
Compostelle, PESSAC (33600)

Le samedi 16 Février 2019, à 9h30, les membres de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Montagne Escalade se sont réunis à La Ferme du Compostelle, 759 Cours de la Libération à PESSAC (33600) en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Concernant la liste des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, celle-ci figure en annexe (annexe 1) du présent procès-verbal.

Un document support reprenant l'intégralité des éléments présentés lors de cette AG, est disponible sur le site internet de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

L'Assemblée était présidée par **M. Frédéric CARRINCAZEAUX**, Président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, **Mme Olivia PUTZEYS**, Secrétaire Générale de l'association.

Plus du tiers des voix étaient représentés (4 056 voix). L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts : CONVOCATION - REUNION.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Rapport moral
2. Bilan des activités 2018
3. Prévisionnels et orientations 2019
4. Montant de la cotisation annuelle
5. Elections au comité directeur
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 10H00

Le Président accueille l'assemblée, tient à remercier tous les participants et les officiels pour leur présence.

En préambule, le président et l'ensemble de l'assemblée ont tenu à rendre hommage à Patrick DINCLAUX.

L'ensemble de la présentation (chiffres, diagrammes...) sont consultables via le document support de l'AG 2019, disponible sur le site de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

L'assemblée a débuté par le vote de la **résolution n°1** : Procès-verbal de l'Assemblée générale 2018.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 510

POUR : 3 546

Résolution n°1 adoptée.

1. Rapport moral :

Le président revient sur le contenu de son rapport moral dont le fond repose sur le principe de citoyenneté et démocratie participatives. Il souligne les points qui selon lui demeurent les leviers structurants du déploiement d'une politique fédérale au service de tous :

- nécessité de renforcer le club, cœur de la fédération, en tant qu'acteur participant au développement global de son territoire, bien au-delà du sport,
- mieux articuler les missions et compétences respectives des organes déconcentrés de la fédération, CT et ligue, à travers la convention de coopération territoriale, véritable outil contractuel,
- renforcer la collaboration globale au sein de la chaîne fédérale, les convictions des uns ou la force d'un collectif n'ayant pas forcément de caractère absolu, de valeur universelle ; la question de l'intérêt général se pose donc à tous et ne pourra se construire durablement qu'à travers la participation du plus grand nombre d'acteurs de terrain au projet fédéral.

L'ensemble du rapport moral du président est annexé (annexe 2) au présent procès-verbal.

Vote :

CONTRE : 324

ABSTENTION : 0

POUR : 3 732

L'assemblée générale adopte le rapport moral 2018.

2. Bilan des activités 2018 :

Pour le rapport d'activité 2018 il convient de se référer au document envoyé par mail à l'ensemble des clubs (intitulé « *Rapport d'activité 2018* ») et à l'annexe 2.

L'ensemble des actions dans lesquelles la Ligue s'est engagée en 2018 a été présenté :

1. Accompagnement des territoires :
Pierre YOU en profite pour faire un rappel de la décision de la cour d'Appel de Toulouse relative à l'accident survenu sur le site de Vingrau et les conséquences de cette jurisprudence (notamment au niveau de l'augmentation du coût de l'assurance).
Il est urgent de faire quelque chose et dans un premier temps transférer les conventions existantes aux collectivités territoriales.
Le CT 17 alerte le Président sur les difficultés rencontrées en Charente-Maritime.
Les cadres techniques de la FFME sont là pour aider les CT : il ne faut pas hésiter à les solliciter.
2. Formation : Certains clubs regrettent que les recettes ne soient pas indiquées.
3. Compétition : Certains clubs soulèvent des problèmes de communication : ils n'auraient pas reçu le mail concernant le dispositif de soutien financier aux compétiteurs.
Certains clubs souhaitent savoir si un rattrapage serait possible.
Il est souligné des problèmes de calendrier au niveau de l'organisation des compétitions départementales par rapport aux championnats régionaux.
4. Haut-niveau : La répartition des dépenses entre le ski-alpinisme et l'escalade est respectivement 4 K€ et 2 K€.
5. Evènements promotionnelles : Aucun commentaire particulier.
6. Sécurité : Pierre YOU tient à remercier les clubs pour les actions sur la sécurité. Le nombre d'accidents graves/mortels a diminué. Le ratio accident/licencié est en baisse alors que le nombre de licenciés est en augmentation.
7. Handi-escalade : Karine H., ancienne responsable de la commission Handi-Escalade regrette d'avoir dû arrêter la commission.
Elle déplore le manque de soutien pour les personnes en situation de handicap. Il faut une reconnaissance tant pour la personne que pour les clubs qui les accueillent.
Pierre YOU indique que la délégation handi-escalade a été demandée au Ministère.

Monsieur Christian CHARTIER, Vice-Président Délégué du CROS Nouvelle-Aquitaine, en charge du Sport, Politiques Publiques et Haut-Niveau, prend la parole pour faire le point sur la suppression du salon 100% sport (et des 4 autres) et son remplacement par un village des sports qui serait organisé sur 10 jours pendant la foire expo. Une première réunion de présentation a eu lieu le 13 Février 2019 et une seconde aura lieu le 29 Avril 2019 à la Maison Régionale des Sports de Talence. Frédéric C. précise qu'a priori la Ligue ne participera pas à ce village.

Pierre-Alain B. tient à préciser que l'organisation, la mise en place et le fonctionnement de l'événement ne présente aucune et n'a jamais présenté de difficultés, l'équipe est rodée depuis 2008.

De plus, Bordeaux congrès se plie en 4 pour avoir la présence de ligue Escalade.

Les problèmes sont les suivants :

1/ Nous ne serons pas en Gironde à ces dates là

2/ La durée du salon passe de 5 à 10 jours, en juin, indisponibilité maximum de bénévole.

3/ C'est la même situation pour d'autres fédé, le CAF par exemple ne sera pas présent, lui non plus.

Il ne s'agit pas de difficulté. La période de la manifestation ne colle pas du tout à nos activités

Monsieur DUCOURNEAU du Cabinet comptable IN EXTENSO présente les comptes de la Ligue : le compte de résultat arrêté au 31 Décembre 2018 et le bilan actif/passif. La situation financière de la Ligue est favorable et saine.

Pour le rapport financier 2018 il convient de se référer aux documents envoyés par mail à l'ensemble des clubs (intitulés « *Rapport Financier 2018* » et « *LINAME Comptes annuels* ») et à l'annexe 2.

Vote de la **résolution n°2** : Bilan 2018

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 4 056

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentés ce jour.

3. Prévisionnels et orientations 2019 :

Le président expose les axes de travail et principales actions qui seront menées cette année.

Vous retrouverez ces actions dans le document support de l'AG de la Ligue (annexe 2), également disponible et consultable sur le site internet de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

Vote de la **résolution n°3** : Budget prévisionnel 2019

CONTRE : 0

ABSTENTION : 249

POUR : 3 807

L'assemblée générale adopte le Budget prévisionnel 2019.

Avant son départ, M. Christian CHARTIER, Vice-Président Délégué du CROS Nouvelle-Aquitaine, prend la parole et formule quelques observations.

Il revient sur la création de la région Nouvelle-Aquitaine et sa traduction au sein du mouvement sportif. La création des comités et ligues N-A ne s'est pas faite sans difficultés, et ce passé explique aussi notre actualité et certaines lenteurs. Cette situation est renforcée par la réorganisation du sport en France et la création de l'Agence nationale du sport. Cette institution, dont le rôle sera majeur dans le nouveau modèle, a donc vocation à remplacer le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Cette nouvelle organisation devrait permettre une meilleure coordination entre les acteurs du secteur, puisque la gouvernance en sera partagée, les responsabilités étant réparties entre l'État, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde économique.

Il évoque avec intérêt les axes de développement de la Ligue N-A FFME en soulignant notamment le travail important de la Ligue en direction des territoires afin de renforcer la proximité au sein d'une région particulièrement étendue. Il insiste aussi sur les choix pertinents faits en faveur des publics particulièrement éloignés des pratiques sportives. Concernant l'avenir, M. Chartier entrevoit des perspectives prometteuses qui devront se construire sur une nécessaire mutualisation des ressources et énergies. Afin d'illustrer son propos, il évoque alors l'intérêt de la création du groupement d'employeurs au niveau du CROS N-A en tant que ressource régionale.

Il remercie enfin l'assemblée pour l'avoir invité à participer aux débats.

4. Montant de la cotisation annuelle :

A été soumis à l'assemblée, l'augmentation de la part régionale de la licence. Précédemment fixée à 7€, la proposition faite, a été d'augmenter cette cotisation pour la fixer à 8€ à partir de la saison 2019/2020, afin de pérenniser et de financer en toute autonomie le poste et les missions de l'agent de développement de la Ligue.

Les arguments contre suivants ont été soulevés par certains clubs :

- Une pause dans l'augmentation de la cotisation devait être appliquée cette année,
- Impossible de voter pour une augmentation de 1€ car aucune idée précise des retombées économique de cette augmentation,
- Le résultat bénéficiaire du bilan 2018 est suffisant pour remplacer l'augmentation de la cotisation,
- Les clubs doivent financer des charges de plus en plus lourdes pour leur quotidien.

Pierre YOU attire l'attention de l'assemblée sur l'orientation que les clubs souhaitent prendre. Soit il s'agit que la ligue soit juste là pour une mission de gestion, soit il s'agit d'anticiper sur le futur en vue de développer et de faire évoluer l'ensemble des clubs (même les petits) sur tous les territoires.

Vote de la **résolution n°4** : Montant de la cotisation annuelle pour la saison sportive 2019-2020.

POUR : 1 501

ABSTENTION : 342
CONTRE : 2 213

La proposition d'augmentation de 1€ du montant de la cotisation annuelle pour la saison sportive 2019-2020 est REFUSEE.

Le montant de la cotisation annuelle pour la saison sportive 2019-2020 restera donc à 7€.

5. Elections au comité directeur :

5 postes vacants au sein du comité directeur : 3 candidats pour les 3 postes réservés à des hommes.

Vote candidature Francis BAUER, S.A.G.C Escalade, Cestas (33) :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 4 056

Vote candidature Jean-François BRIAND, Les trois mousquetons boulazacois, Boulazac-Isle-Manoir (24) :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 4 056

Vote candidature Jean-Michel LARRICQ, La maison de la montagne, Pau (64):

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 4 056

Bravo à Francis BAUER, Jean-François BRIAND et Jean-Michel LARRICQ pour leur élection à l'unanimité.

6. Questions diverses :

Problématique des pénalités pour nombre insuffisant d'officiels lors des compétitions. Quelles alternatives peuvent être mises en place ?

Pierre R. propose la mise en place d'un document partagé permettant aux juges de notifier leur présence afin que les clubs puissent utiliser ces noms lors des inscriptions de leurs compétiteurs afin d'éviter les pénalités.

Une question a été posée concernant la possibilité pour la Ligue de participer financièrement à l'organisation des compétitions nationales ou internationales portée par des clubs de la région.

Pierre You tient à rappeler que le rôle de la Ligue réside avant tout à promouvoir et développer des circuits de compétitions régionales, surtout quand elle connaît aujourd'hui, comme nous, des difficultés à organiser et mettre en place ses propres compétitions. Il évoque également les autres sources de financement qui peuvent soutenir l'organisation des compétitions nationales ou internationales, en faisant référence notamment au secteur privé marchand, secteur pour lequel la médiatisation plus importante de ce genre d'événement est un véritable axe de valorisation.

Problématique liée à la refonte des formations fédérales notamment concernant le module « grands espaces » qui nécessite le passage du passeport bleu et qui dans ses prérogatives a été réduit à une longueur de corde.

À ce sujet, il a été jugé d'une part que la cotation du passeport bleu (6B) en difficulté était trop élevée et qu'elle ne permettait pas à tous les licencié.e.s intéressé.e.s par le module grand espace de pouvoir y accéder. Selon eux, les aspects liés à la sécurité du module devraient prévaloir sur les aspects liés à la performance. Puis d'autre part, est évoquée la frustration liée aux prérogatives réduites qui entraînent et incitent les licencié.e.s à organiser des sorties hors clubs pour pouvoir pratiquer lors de sorties SNE sur deux longueurs de cordes ou plus. Cela pose donc un souci majeur en termes de sécurité.

Ces sujets méritent donc un temps de réflexion ; ils seront portés à la connaissance des commissions de la Ligue et des CT afin d'avoir un débat de fond sur ces thèmes d'actualité. Un bilan en sera dressé et communiqué, et pourra selon les besoins faire l'objet de votes.

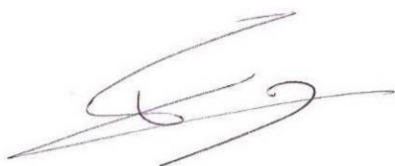
La séance a été levée à 13H30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bordeaux, le 13 avril 2019

Le Président de séance

Frédéric CARRINCAZEAUX



Le Secrétaire de séance

Olivia PUTZEYS



Annexe 1

PRÉSENTS		
N° Affiliation	Structure	NOM du représentant
16001	Asso. Des Sports de Montagne et d'Escalade (ASME)	PINOT Jean-Benoit
17001	CRACQ Jeunes Escalade	ROSELLI Jacques
17004	Haute Saintonge Escalade Club (HSEC)	ARRENOUS Pascal
17007	Gémozac Escalade et Montagne	PENOTY Pascal
17009	Montagne Escalade Rochelaise (MER)	RIBARDIERE Jérôme
17011	Club Montagne Escalade du Château d'Oleron (CMEC)	RIBARDIERE Jérôme
17015	Surgeres Escalade	PLANTECOSTE Laure
24001	A.S Poudrerie Bergerac	VALEN Jean-François
33004	Jeunes de Saint Augustin	HERNANDO Karine
33013	Barbey'scalade	BERNARD Yanic
33014	Vertige	BERNARD Yanic
33015	Escalibourne	MAGNE Marc-Alexandre
33026	S.A.G.C Escalade	BONHOMME Patrick
33032	Union Saint Bruno	HERNANDO Karine
33051	Parempuyre Vertical	REMY Pierre
33057	Vayrestical	RAMOS Frédérick
33060	Grimpe en Teste	GALLINO Christian
40002	Mont 2 Vertical	BLINDAUER Sabrina
64013	Pyrénéa Sports	CLAVERIA Philippe
64045	Le Mur	POLES Grégory
64053	ASPE Montagne – Mur d'Eau Pyrénées	MAGNE Marc-Alexandre
86002	A.P.E.M	LAGARRIGUE Vincent
	CT 16	PINOT Jean-Benoit
	CT 17	ARRENOUS Pascal
	CT 24	VALEN Jean-François
	CT 33	BERNARD Pierre-Alain
	CT 86	THUILLIEZ Valina
	FFME SIÈGE	YOU Pierre
	LIGUE NA	CARRINCAZEUX Frédéric
	LIGUE NA	NIVET Jean-Jacques
	LIGUE NA	PUTZEY Olivia
	LIGUE NA	RINGOT Fernand

EXCUSÉS	
N° Affiliation	Structure
33002	Stade Bordelais
64013	Pyrénéa Sports
64074	Rando Réso Pyrénéen
64082	Versant Sud
64090	Aspyrénées
79004	Vertiges
	CT LIMOUSIN
	CT 47
	CT 64
	CT 79

Annexe 2



2 avenue de l'Université, 33400 TALENCE

05.56.36.54.40
 info@na.ffme.fr
<http://na.ffme.fr>

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE 2019

Du 16 Février 2019, La Ferme du
Compostelle, PESSAC (33600)

Le samedi 16 Février 2019, à 9h30, les membres de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Montagne Escalade se sont réunis à La Ferme du Compostelle, 759 Cours de la Libération à PESSAC (33600) en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Concernant la liste des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, celle-ci figure en annexe (annexe 1) du présent procès-verbal.

Un document support reprenant l'intégralité des éléments présentés lors de cette AG, est disponible sur le site internet de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

L'Assemblée était présidée par **M. Frédéric CARRINCAZEAUX**, Président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, **Mme Olivia PUTZEYS**, Secrétaire Générale de l'association.

Plus du tiers des voix étaient représentés (4 056 voix). L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts : CONVOCATION - REUNION.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Rapport moral
2. Bilan des activités 2018
3. Prévisionnels et orientations 2019
4. Montant de la cotisation annuelle
5. Elections au comité directeur
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 10H00

Le Président accueille l'assemblée, tient à remercier tous les participants et les officiels pour leur présence.

En préambule, le président et l'ensemble de l'assemblée ont tenu à rendre hommage à Patrick DINCLAUX.

L'ensemble de la présentation (chiffres, diagrammes...) sont consultables via le document support de l'AG 2019, disponible sur le site de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

L'assemblée a débuté par le vote de la **résolution n°1** : Procès-verbal de l'Assemblée générale 2018.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 510

POUR : 3 546

Résolution n°1 adoptée.

1. Rapport moral :

Le président revient sur le contenu de son rapport moral dont le fond repose sur le principe de citoyenneté et démocratie participatives. Il souligne les points qui selon lui demeurent les leviers structurants du déploiement d'une politique fédérale au service de tous :

- nécessité de renforcer le club, cœur de la fédération, en tant qu'acteur participant au développement global de son territoire, bien au-delà du sport,
- mieux articuler les missions et compétences respectives des organes déconcentrés de la fédération, CT et ligue, à travers la convention de coopération territoriale, véritable outil contractuel,
- renforcer la collaboration globale au sein de la chaîne fédérale, les convictions des uns ou la force d'un collectif n'ayant pas forcément de caractère absolu, de valeur universelle ; la question de l'intérêt général se pose donc à tous et ne pourra se construire durablement qu'à travers la participation du plus grand nombre d'acteurs de terrain au projet fédéral.

L'ensemble du rapport moral du président est annexé (annexe 2) au présent procès-verbal.

Vote :

CONTRE : 324

ABSTENTION : 0

POUR : 3 732

L'assemblée générale adopte le rapport moral 2018.

2. Bilan des activités 2018 :

Pour le rapport d'activité 2018 il convient de se référer au document envoyé par mail à l'ensemble des clubs (intitulé « *Rapport d'activité 2018* ») et à l'annexe 2.

L'ensemble des actions dans lesquelles la Ligue s'est engagée en 2018 a été présenté :

1. Accompagnement des territoires :
Pierre YOU en profite pour faire un rappel de la décision de la cour d'Appel de Toulouse relative à l'accident survenu sur le site de Vingrau et les conséquences de cette jurisprudence (notamment au niveau de l'augmentation du coût de l'assurance).
Il est urgent de faire quelque chose et dans un premier temps transférer les conventions existantes aux collectivités territoriales.
Le CT 17 alerte le Président sur les difficultés rencontrées en Charente-Maritime.
Les cadres techniques de la FFME sont là pour aider les CT : il ne faut pas hésiter à les solliciter.
2. Formation : Certains clubs regrettent que les recettes ne soient pas indiquées.
3. Compétition : Certains clubs soulèvent des problèmes de communication : ils n'auraient pas reçu le mail concernant le dispositif de soutien financier aux compétiteurs.
Certains clubs souhaitent savoir si un rattrapage serait possible.
Il est souligné des problèmes de calendrier au niveau de l'organisation des compétitions départementales par rapport aux championnats régionaux.
4. Haut-niveau : La répartition des dépenses entre le ski-alpinisme et l'escalade est respectivement 4 K€ et 2 K€.
5. Evènements promotionnelles : Aucun commentaire particulier.
6. Sécurité : Pierre YOU tient à remercier les clubs pour les actions sur la sécurité. Le nombre d'accidents graves/mortels a diminué. Le ratio accident/licencié est en baisse alors que le nombre de licenciés est en augmentation.
7. Handi-escalade : Karine H., ancienne responsable de la commission Handi-Escalade regrette d'avoir dû arrêter la commission.
Elle déplore le manque de soutien pour les personnes en situation de handicap. Il faut une reconnaissance tant pour la personne que pour les clubs qui les accueillent.
Pierre YOU indique que la délégation handi-escalade a été demandée au Ministère.

Monsieur Christian CHARTIER, Vice-Président Délégué du CROS Nouvelle-Aquitaine, en charge du Sport, Politiques Publiques et Haut-Niveau, prend la parole pour faire le point sur la suppression du salon 100% sport (et des 4 autres) et son remplacement par un village des sports qui serait organisé sur 10 jours pendant la foire expo. Une première réunion de présentation a eu lieu le 13 Février 2019 et une seconde aura lieu le 29 Avril 2019 à la Maison Régionale des Sports de Talence. Frédéric C. précise qu'a priori la Ligue ne participera pas à ce village.

Pierre-Alain B. tient à préciser que l'organisation, la mise en place et le fonctionnement de l'événement ne présente aucune et n'a jamais présenté de difficultés, l'équipe est rodée depuis 2008.

De plus, Bordeaux congrès se plie en 4 pour avoir la présence de ligue Escalade.

Les problèmes sont les suivants :

1/ Nous ne serons pas en Gironde à ces dates là

2/ La durée du salon passe de 5 à 10 jours, en juin, indisponibilité maximum de bénévole.

3/ C'est la même situation pour d'autres fédé, le CAF par exemple ne sera pas présent, lui non plus.

Il ne s'agit pas de difficulté. La période de la manifestation ne colle pas du tout à nos activités

Monsieur DUCOURNEAU du Cabinet comptable IN EXTENSO présente les comptes de la Ligue : le compte de résultat arrêté au 31 Décembre 2018 et le bilan actif/passif. La situation financière de la Ligue est favorable et saine.

Pour le rapport financier 2018 il convient de se référer aux documents envoyés par mail à l'ensemble des clubs (intitulés « *Rapport Financier 2018* » et « *LINAME Comptes annuels* ») et à l'annexe 2.

Vote de la **résolution n°2** : Bilan 2018

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 4 056

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentés ce jour.

3. Prévisionnels et orientations 2019 :

Le président expose les axes de travail et principales actions qui seront menées cette année.

Vous retrouverez ces actions dans le document support de l'AG de la Ligue (annexe 2), également disponible et consultable sur le site internet de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

Vote de la **résolution n°3** : Budget prévisionnel 2019

CONTRE : 0

ABSTENTION : 249

POUR : 3 807

L'assemblée générale adopte le Budget prévisionnel 2019.

Avant son départ, M. Christian CHARTIER, Vice-Président Délégué du CROS Nouvelle-Aquitaine, prend la parole et formule quelques observations.

Il revient sur la création de la région Nouvelle-Aquitaine et sa traduction au sein du mouvement sportif. La création des comités et ligues N-A ne s'est pas faite sans difficultés, et ce passé explique aussi notre actualité et certaines lenteurs. Cette situation est renforcée par la réorganisation du sport en France et la création de l'Agence nationale du sport. Cette institution, dont le rôle sera majeur dans le nouveau modèle, a donc vocation à remplacer le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Cette nouvelle organisation devrait permettre une meilleure coordination entre les acteurs du secteur, puisque la gouvernance en sera partagée, les responsabilités étant réparties entre l'État, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde économique.

Il évoque avec intérêt les axes de développement de la Ligue N-A FFME en soulignant notamment le travail important de la Ligue en direction des territoires afin de renforcer la proximité au sein d'une région particulièrement étendue. Il insiste aussi sur les choix pertinents faits en faveur des publics particulièrement éloignés des pratiques sportives. Concernant l'avenir, M. Chartier entrevoit des perspectives prometteuses qui devront se construire sur une nécessaire mutualisation des ressources et énergies. Afin d'illustrer son propos, il évoque alors l'intérêt de la création du groupement d'employeurs au niveau du CROS N-A en tant que ressource régionale.

Il remercie enfin l'assemblée pour l'avoir invité à participer aux débats.

4. Montant de la cotisation annuelle :

A été soumis à l'assemblée, l'augmentation de la part régionale de la licence. Précédemment fixée à 7€, la proposition faite, a été d'augmenter cette cotisation pour la fixer à 8€ à partir de la saison 2019/2020, afin de pérenniser et de financer en toute autonomie le poste et les missions de l'agent de développement de la Ligue.

Les arguments contre suivants ont été soulevés par certains clubs :

- Une pause dans l'augmentation de la cotisation devait être appliquée cette année,
- Impossible de voter pour une augmentation de 1€ car aucune idée précise des retombées économique de cette augmentation,
- Le résultat bénéficiaire du bilan 2018 est suffisant pour remplacer l'augmentation de la cotisation,
- Les clubs doivent financer des charges de plus en plus lourdes pour leur quotidien.

Pierre YOU attire l'attention de l'assemblée sur l'orientation que les clubs souhaitent prendre. Soit il s'agit que la ligue soit juste là pour une mission de gestion, soit il s'agit d'anticiper sur le futur en vue de développer et de faire évoluer l'ensemble des clubs (même les petits) sur tous les territoires.

Vote de la **résolution n°4** : Montant de la cotisation annuelle pour la saison sportive 2019-2020.

POUR : 1 501

ABSTENTION : 342
 CONTRE : 2 213

La proposition d'augmentation de 1€ du montant de la cotisation annuelle pour la saison sportive 2019-2020 est REFUSEE.

Le montant de la cotisation annuelle pour la saison sportive 2019-2020 restera donc à 7€.

5. Elections au comité directeur :

5 postes vacants au sein du comité directeur : 3 candidats pour les 3 postes réservés à des hommes.

Vote candidature Francis BAUER, S.A.G.C Escalade, Cestas (33) :

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 POUR : 4 056

Vote candidature Jean-François BRIAND, Les trois mousquetons boulazacois, Boulazac-Isle-Manoir (24) :

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 POUR : 4 056

Vote candidature Jean-Michel LARRICQ, La maison de la montagne, Pau (64):

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 POUR : 4 056

Bravo à Francis BAUER, Jean-François BRIAND et Jean-Michel LARRICQ pour leur élection à l'unanimité.

6. Questions diverses :

Problématique des pénalités pour nombre insuffisant d'officiels lors des compétitions. Quelles alternatives peuvent être mises en place ?

Pierre R. propose la mise en place d'un document partagé permettant aux juges de notifier leur présence afin que les clubs puissent utiliser ces noms lors des inscriptions de leurs compétiteurs afin d'éviter les pénalités.

Une question a été posée concernant la possibilité pour la Ligue de participer financièrement à l'organisation des compétitions nationales ou internationales portée par des clubs de la région.

Pierre You tient à rappeler que le rôle de la Ligue réside avant tout à promouvoir et développer des circuits de compétitions régionales, surtout quand elle connaît aujourd'hui, comme nous, des difficultés à organiser et mettre en place ses propres compétitions. Il évoque également les autres sources de financement qui peuvent soutenir l'organisation des compétitions nationales ou internationales, en faisant référence notamment au secteur privé marchand, secteur pour lequel la médiatisation plus importante de ce genre d'événement est un véritable axe de valorisation.

Problématique liée à la refonte des formations fédérales notamment concernant le module « grands espaces » qui nécessite le passage du passeport bleu et qui dans ses prérogatives a été réduit à une longueur de corde.

À ce sujet, il a été jugé d'une part que la cotation du passeport bleu (6B) en difficulté était trop élevée et qu'elle ne permettait pas à tous les licencié.e.s intéressé.e.s par le module grand espace de pouvoir y accéder. Selon eux, les aspects liés à la sécurité du module devraient prévaloir sur les aspects liés à la performance. Puis d'autre part, est évoquée la frustration liée aux prérogatives réduites qui entraînent et incitent les licencié.e.s à organiser des sorties hors clubs pour pouvoir pratiquer lors de sorties SNE sur deux longueurs de cordes ou plus. Cela pose donc un souci majeur en termes de sécurité.

Ces sujets méritent donc un temps de réflexion ; ils seront portés à la connaissance des commissions de la Ligue et des CT afin d'avoir un débat de fond sur ces thèmes d'actualité. Un bilan en sera dressé et communiqué, et pourra selon les besoins faire l'objet de votes.

La séance a été levée à 13H30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bordeaux, le 13 avril 2019

Le Président de séance

Frédéric CARRINCAZEAUX



Le Secrétaire de séance

Olivia PUTZEYS



Annexe 1

PRÉSENTS		
N° Affiliation	Structure	NOM du représentant
16001	Asso. Des Sports de Montagne et d'Escalade (ASME)	PINOT Jean-Benoit
17001	CRACQ Jeunes Escalade	ROSELLI Jacques
17004	Haute Saintonge Escalade Club (HSEC)	ARRENOUS Pascal
17007	Gémozac Escalade et Montagne	PENOTY Pascal
17009	Montagne Escalade Rochelaise (MER)	RIBARDIERE Jérôme
17011	Club Montagne Escalade du Château d'Oleron (CMEC)	RIBARDIERE Jérôme
17015	Surgeres Escalade	PLANTECOSTE Laure
24001	A.S Poudrerie Bergerac	VALEN Jean-François
33004	Jeunes de Saint Augustin	HERNANDO Karine
33013	Barbey'scalade	BERNARD Yanic
33014	Vertige	BERNARD Yanic
33015	Escalibourne	MAGNE Marc-Alexandre
33026	S.A.G.C Escalade	BONHOMME Patrick
33032	Union Saint Bruno	HERNANDO Karine
33051	Parempuyre Vertical	REMY Pierre
33057	Vayrestical	RAMOS Frédérick
33060	Grimpe en Teste	GALLINO Christian
40002	Mont 2 Vertical	BLINDAUER Sabrina
64013	Pyrénéa Sports	CLAVERIA Philippe
64045	Le Mur	POLES Grégory
64053	ASPE Montagne – Mur d'Eau Pyrénées	MAGNE Marc-Alexandre
86002	A.P.E.M	LAGARRIGUE Vincent
	CT 16	PINOT Jean-Benoit
	CT 17	ARRENOUS Pascal
	CT 24	VALEN Jean-François
	CT 33	BERNARD Pierre-Alain
	CT 86	THUILLIEZ Valina
	FFME SIÈGE	YOU Pierre
	LIGUE NA	CARRINCAZEUX Frédéric
	LIGUE NA	NIVET Jean-Jacques
	LIGUE NA	PUTZEY Olivia
	LIGUE NA	RINGOT Fernand

EXCUSÉS	
N° Affiliation	Structure
33002	Stade Bordelais
64013	Pyrénéa Sports
64074	Rando Réso Pyrénéen
64082	Versant Sud
64090	Aspyrénées
79004	Vertiges
	CT LIMOUSIN
	CT 47
	CT 64
	CT 79

Annexe 2



2 avenue de l'Université, 33400 TALENCE

05.56.36.54.40
 info@na.ffme.fr
<http://na.ffme.fr>